

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 juin 2008**

Décision n° **B-2008-0055**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Quartier de Gerland - Mission d'études et de conseil en urbanisme - Résiliation du marché - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale - Missions territoriales - Gerland

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 mai 2008

Compte-rendu affiché le : 3 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Besson, M. Brachet, Mme Dognin-Sauze, M. Bouju (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Bret, Barge, Claisse, Vesco.

Bureau du 2 juin 2008**Décision n° B-2008-0055**

objet : **Quartier de Gerland - Mission d'études et de conseil en urbanisme - Résiliation du marché - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Missions territoriales - Gerland

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le quartier de Gerland fait partie d'un site à enjeux au sein de la Porte sud, au même titre que celui de la Confluence. Un plan de référence a permis de définir les grandes orientations en matière de développement du quartier.

La transformation du cadre bâti de Gerland s'est accélérée ces dernières années avec le lancement de nombreuses opérations de construction de logements et la commercialisation de grandes zones d'activités économiques (zone d'aménagement concerté (ZAC) du Parc de Gerland, ZAC Techsud).

Pour tenir les objectifs du plan de référence et réussir la mutation du quartier de Gerland, la Communauté urbaine a mis en place une mission d'études et de conseil en urbanisme confiée à monsieur François Grether.

Face aux mutations foncières des dernières grandes emprises industrielles de la ville de Lyon, il s'est agi de se doter d'outils d'encadrement et de maîtrise qualitative de ces transformations. Une attention particulière a ainsi été portée à la composition urbaine de certains îlots et à la formation de la structure urbaine du quartier.

L'accélération des mutations foncières, le lancement de plusieurs programmes significatifs de logements et d'immeubles tertiaires, la perspective de départ de grandes entreprises ont nécessité la réalisation de nombreuses études de cadrage urbain.

Ces missions ont entraîné la consommation anticipée du volume maximum de commandes pouvant être confié à monsieur François Grether.

La Communauté urbaine souhaite donc, aujourd'hui, poursuivre une mission d'études et de conseil en urbanisme afin notamment de pouvoir intégrer dans le projet urbain global des objectifs de mixité urbaine pour développer l'accueil des entreprises et des établissements de recherche, renforcer les services de proximité, maintenir le tissu économique traditionnel.

Le présent rapport a pour objet la résiliation du marché d'études et de conseil en urbanisme ainsi que le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'études et de conseil en urbanisme sur le quartier de Gerland à Lyon 7°. Le coût global de cette opération est de 400 000 € HT sur 4 ans.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande de 30 000 € HT minimum annuel et 100 000 € HT maximum annuel ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer la décision de résiliation du marché relatif à la mission d'études et de conseil en urbanisme pour le quartier de Gerland à Lyon 7°.

2° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la mission d'études et de conseil en urbanisme.

3° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

4° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2008-0007 en date du 25 avril 2008.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 617 400 - fonction 824 - opération 0979.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 juin 2008.